



Thônex

Séance du 13 février 2024

Présences :

Messieurs Pascal Uehlinger
Bruno da Silva
Marc Kilcher

Maire
Conseiller administratif
Conseiller administratif

Monsieur Pierre Bickel

Président du Conseil municipal

Mesdames Alimi Masha
Bersier Julie
N'guessan Pélagie
Menoud Jacqueline

Mancini Françoise
Moro Virginie
Munier Alexandra
Raiola Laurence

Messieurs Avigdor Daniel
Bickel Pierre
Boux de Casson Fabrice
Calame Philippe
Camuglia Joseph
Knörr Stephen
Xavier Ruppen

Nicolet Alain
Noël Philippe
Peyraud Alexandre
Piguet Frédéric
Thomas Sébastien
Ventouras Thierry
Wünsche Florian

Excusé(e)s

Messieurs Saudan Guy
Loureiro Daniel
Germann Martin



Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur:

1. Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2023
- B. Assermentation de M. Roberto Gregori, Conseiller municipal, en remplacement de M. Dimitri Bachmann, Conseiller municipal démissionnaire
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de président·e de la commission mobilité en remplacement de M. Frédéric Piguet démissionnaire de la présidence
6. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 261'500.- pour la signalétique de la Ville de Thônex II
7. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 300'000,- destiné au bâtiment des pompiers pour des travaux de rénovation et d'entretien, des améliorations suite à l'évolution des missions, ainsi que le renforcement des mezzanines
8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la préparation de l'étape II du quartier Belle-Terre
9. Constitution d'une servitude de distance et vue droite grevant la parcelle 3623 de Thônex sise route de Sous-Moulin (CSSM) au profit de la parcelle 4481 de Thônex, sise ch. des Verchères 16D, et de l'État de Genève
10. Règlement concernant l'attribution de bourses culturelles par la Ville de Thônex
11. Règlement concernant l'attribution de soutien ponctuels dans le cadre d'appels à projets lancés par la Ville de Thônex
12. Propositions du Conseil administratif
13. Questions écrites



14. Propositions individuelles

15. Divers

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. MM. Saudan, Loureiro et Germann sont excusés.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023

Par 21 voix pour et 6 abstentions, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 est accepté.

B. Assermentation de M. Roberto Gregori, Conseiller municipal, en remplacement de M. Dimitri Bachmann, Conseiller municipal démissionnaire

Le Président lit une lettre adressée au Conseil municipal par M. Bachmann :

Mes chers collègues,

C'est avec un petit pincement au cœur que je vous fais part de ma démission du conseil municipal à dater de ce jour. Je quitte donc cette enceinte après presque quatre années de législature. Je souhaite remercier tous les conseillers municipaux et administratifs pour les échanges et débats formels ou informels que nous avons pu avoir. Je garderai en mémoire la volonté générale du bien être des habitants de la commune, chez chacun d'entre vous, malgré vos différences de parti ou de groupe. Je souhaiterais remercier plus particulièrement mon groupe pour le travail que nous avons fait ces dernières années et l'unité dont il a toujours fait preuve dans sa vision du développement et de l'évolution de la commune de Thônex. Je quitte la commune de Thônex, qui m'aura hébergé pendant plus de trente ans de ma vie, pour la commune voisine de Chêne-Bourg. Les voyages lointains n'ont jamais été mon fort. Je ne disparaîtrai donc pas du paysage Chênois et je m'attends à vous recroiser. Des défis de taille pour la commune sont encore à venir dans cette législature. Je vous souhaite de les relever comme vous l'avez fait jusqu'à maintenant, et de ne pas vous laisser emporter par les véhémences de la campagne de 2025.

*Sincèrement vôtre,
Dimitri Bachmann*



Le Président procède à l'assermentation de M. Gregori.

Il demande à M. Roberto Gregori de se lever, de lever la main droite et de dire « Je jure ou je le promets solennellement ».

Il donne lecture de la prestation de serment (art. 8 LAC) :

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

M. Gregori lève la main droite et dit « Je le jure ».

Le Président prend acte de la prestation de serment de M. Roberto Gregori et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal.

M. Boux de Casson lit la délibération :

Assermentation
M. Roberto Gregori

- vu la démission de M Dimitri Bachmann, Conseiller municipal en date du 26 janvier 2024 ;
- vu les articles 164, 165 et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982 ;
- vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- vu l'acceptation du mandat de Conseiller municipal par M. Roberto Gregori ;
- vu la lettre de la Chancellerie d'État, service des votations et élections du 8 février 2024 ;

il a été procédé :

par M. Pierre Bickel, Président, en présence du Conseil municipal réuni en séance le 13 février 2024 à l'assermentation de M. Roberto Gregori, Conseiller municipal en remplacement de M. Dimitri Bachmann, démissionnaire.



2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président précise qu'à 23h le Conseil municipal passera au point 12 de l'ordre du jour, intitulé « propositions du Conseil administratif ».

3. Communications du Conseil administratif

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Maire.

Réouverture de la piscine de Thônex

M. Uehlinger annonce que les travaux de la piscine sont terminés. La réouverture au public a eu lieu le 7 février dernier, et les écoles ont pu y revenir à partir du 12 février. De nombreux enfants y sont désormais inscrits sachant que la piscine de Thônex accueille temporairement des enfants de la piscine de Chêne-Bougeries, qui connaît quelques problèmes en ce moment.

Engagement de Mme Séverine Bergerot

M. Uehlinger présente Mme Bergerot, « couteau suisse du *controlling* », spécialiste dans l'analyse financière, la gestion des risques, les systèmes de contrôle interne, les appels d'offre, la conduite de projets ou encore l'accompagnement du changement. Ses derniers employeurs sont Palexpo, où elle était responsable du système de contrôle interne, et les SIG, où elle était experte salaire et finances. Elle rejoint donc la municipalité afin de soutenir nos services et améliorer le système de contrôle interne.

M. Uehlinger lui souhaite la bienvenue et la remercie d'être présente ce soir.

Refonte du logo de l'administration municipale

Malgré la communication et les annonces qui ont été faites, il semblerait que plusieurs personnes n'étaient pas au courant de cette refonte du logo ou ne l'aient pas comprise. Celui-ci a été totalement repensé et modernisé, après examen de plusieurs propositions par le Conseil administratif et le secrétaire général, qui se sont prononcés à l'unanimité en faveur du projet retenu.

M. Uehlinger propose de présenter le logo au Conseil municipal par le biais d'une vidéo.

[M. Wunsche rejoint la séance]



Suite à la projection de la vidéo de présentation, M. Uehlinger précise que ce logo est compatible avec les moyens de communication actuels (smartphone, tablette, ordinateurs, etc.). M. Uehlinger prie les membres de faire un bon accueil à ce logo moderne amené à représenter l'administration municipale durant ces prochaines années.

Le Président donne la parole à M. da Silva, Conseiller administratif.

Refonte du logo de l'administration municipale

M. da Silva remercie les personnes présentes lors des vœux du Conseil administratif, qui ont par ailleurs eu la primeur de découvrir le nouveau logo. Il souhaite compléter la communication de M. Uehlinger en rassurant certains membres qui s'inquiétaient de voir ce logo remplacer les armoiries communales. Il s'agit uniquement du logo de l'administration et les armoiries, protégées par leur caractère officiel, ne sont pas concernées.

Jumelage avec la commune de Graveson

Une séance publique d'information dédiées aux habitants de la commune s'est tenue récemment à la salle Fauzy, à propos du jumelage avec la commune de Graveson (Bouches-du-Rhône) et de l'hébergement de Gravesonnais dans le cadre des échanges de populations organisés tous les deux ans. Cette séance était la première de ce type et elle a rencontré un certain succès. Une opération à renouveler selon M. da Silva, qui renouvelle son appel à celles et ceux qui souhaiteraient participer au weekend de festivités qui aura les 10-11-12 mai, ou qui voudraient accueillir des habitants de Graveson à cette occasion. Les personnes intéressées peuvent contacter Martine Küng, du service culturel.

Recrutement au service culturel

M. da Silva annonce que le recrutement du nouveau chef du service Culture et manifestations est arrivé à son terme. La personne sélectionnée sera présentée au Conseil municipal lors de sa prochaine séance. Une présentation aura lieu également au sein de la Commission culture, où il sera par ailleurs question de revenir sur la vision politique du service culturel.

Repas de Noël des aînés

M. da Silva remercie les personnes présentes ainsi que le Maire, qui y représentait le Conseil administratif.



Cette édition a été un franc succès et a battu des records puisque la dernière édition avant la crise du Covid avait compté une quarantaine de personnes, une moyenne observée ces dernières années, tandis que le repas de 2023 a rassemblé une centaine de participants. Il s'agit d'un moment très apprécié et donc de plus en plus connu auprès des aînés.

Naissance de l'Association des habitants de Belle-Terre

Cette association, dont la création s'inscrit dans la politique d'animation des quartiers défendue depuis trois à quatre ans, compte déjà une soixantaine de membres ainsi qu'un comité de sept personnes. M. da Silva exprime les réjouissances du Conseil administratif quant à ce qui pourra émaner de cette nouvelle structure associative, la deuxième avec celle de Curé-Desclouds, dans deux quartiers importants de la commune.

Rapport de compagnie des pompiers

M. da Silva communique les remerciements de l'État-major des pompiers à celles et ceux qui ont pu être présents au rapport de compagnie. Leur présence a été très appréciée.

Le Président donne la parole à M. Kilcher, Conseiller administratif.

Chemin du Chablais

M. Kilcher fournit une synthèse de l'analyse établie par la police municipale à propos de cet axe routier. La circulation y est limitée à 20 km/h, ce qui est certainement peu connu des automobilistes. Il en résulte qu'entre le 24 janvier 2023 et le 31 janvier 2024, 62% des excès de vitesse ont été relevés sur ce chemin, un chiffre conséquent qui soulève la question des mesures que pourrait prendre la police municipale afin de mieux faire respecter cette limitation.

Lancement du projet « Voisins vigilants »

M. Kilcher rappelle l'existence de l'« initiative 3V » (veille-villa-vacances), permettant aux habitants d'annoncer leur absence durant les vacances d'été afin que celle-ci renforce ses visites dans les zones villa. Pour compléter cet outil, le projet « Voisins vigilants » a été mis en place, devant permettre la recherche et l'échange d'information entre voisins membres d'associations ayant un lien fort avec la vie communale. Ce modèle existe dans d'autres communes suisses et probablement ailleurs à Genève. Ce projet sera présenté plus en détails lors d'une commission de police municipale et lancé à partir du deuxième trimestre de cette année.



Fin de la convention de contrôle du stationnement avec Chêne-Bourg

Après plus de deux ans de travail en commun d'une équipe mixte pour le contrôle du stationnement, il en ressort que les résultats ne sont pas à la hauteur et il a été décidé en commun accord avec Chêne-Bourg de procéder à la résiliation de cette convention à la fin de l'été 2024. Des détails suivront quant à la réorganisation des contrôleurs du stationnement.

Reprise de l'urbain training

M. Kilcher rappelle l'existence de l'*urban plogging*, dans le cadre de la semaine de la valorisation des déchets. L'urbain training, qui consiste à faire du sport en plein air, reprendra de son côté avec les beaux jours à la place Graveson.

4. Rapports des commissions

Mme Virginie Moro Présidente de la commission sécurité territoriale

La séance du 18 janvier 2024

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 29 août 2023
2. Caserne des pompiers – Inspection générale et travaux
3. Divers

Mme Moro rapporte que la commission Sécurité territoriale et approvisionnement s'est tenue le 18 janvier 2024 en présence de Monsieur Bruno Da Silva, conseiller administratif.

Le procès-verbal de la séance du 29 août 2023 a été approuvé par 4 voix pour et 3 abstentions.

L'inspection générale et les travaux de la caserne des pompiers, s'est tenue en présence de Monsieur Loïc Véronèse, commandant *ad intérim* de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex et de Monsieur Poncioni, du service technique. La demande de travaux de rénovation et d'entretien n'est pas nouvelle et avait déjà fait l'objet d'une présentation l'année dernière en notant que ce point devrait être traité dans un futur proche. Il avait été décidé initialement de décaler ces travaux pour des raisons d'économie et ainsi de ne pas les inscrire au budget 2024.



Mais la présente demande découle toutefois de l'inspection quadriennale, qui porte sur les conditions des infrastructures de la caserne et sur les aspects opérationnels. Le Conseil administratif avait espoir de fixer cette inspection le plus tard possible, mais elle a été fixée à la mi-mars. Monsieur Poncioni a donc présenté les travaux sollicités et après différentes questions, la Commission a, à l'unanimité, voté en faveur des travaux exposés.

Dans les divers un point a été fait sur le groupement SIS. Diverses communications ont été transmises par le Conseil administratif, notamment sur le recrutement, le commandement et les synergies entre le corps d'intervention de la commune.

La séance a été levée à 19h47.

Mme Julie Bersier, Présidente de la commission travaux, bâtiments

La séance du 25 janvier 2024

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 5 septembre 2023
2. CAD Adrien-Jeandin, en présence de M. Wasem du bureau Hirth
3. Projet de rénovation de l'Auberge communale, en présence de MM. Favre et Courvoisier du bureau Mentha & Rosset
4. Information sur la piscine de Thônex, par Mme J. Aranda, responsable de la piscine.
5. Parcelle Théodoloz, servitude de distance et vue droite.
6. Divers

Mme Bersier rapporte que la commission Travaux & Bâtiments du 25 janvier 2024 s'est tenue en présence de M. le Maire, Pascal Uehlinger, M. Fortuna, Secrétaire général adjoint, M. Poncioni, Mme Aranda, M. Wasem du bureau Hirth ingénieurs & associés SA et M. Courvoisier du bureau Mentha & Rosset. Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2023 a été approuvé par 5 voix pour et 2 abstentions. En ce qui concerne le CAD Adrien-Jeandin, la variante n°3, qui comprend le remplacement de la production de chaleur ainsi que l'adjonction de pompes à chaleur air-eau pour le chauffage partiel de l'ensemble des bâtiments à hauteur de 50 % de la somme totale, a été votée à l'unanimité.

En ce qui concerne le projet de rénovation de l'auberge communale, la variante n°1, à savoir la fermeture complète du restaurant pour environ neuf mois de travaux, a été votée par 5 oui et 2 abstentions.



Mme Bersier précise enfin que le point 4 de l'ordre du jour ne faisait pas l'objet d'un vote et que le point 5 sera abordé au point 9 de l'ordre du jour de la présente assemblée.

La séance s'est terminée à 20h58.

M. le Président rappelle qu'en l'absence de M. Loureiro, Président de la commission urbanisme, son rapport sera présenté lors d'une prochaine séance.

5. Nomination d'un·e conseiller·e municipal·e à la fonction de président·e de la commission mobilité en remplacement de M. Frédéric Piguet, démissionnaire de la présidence

Le groupe Le Centre-Vert'libéraux propose la candidature de M. Alexandre Peyraud.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Nomination
d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de président·e
de la commission mobilité en remplacement de
M. Frédéric Piguet démissionnaire de la présidence

- Vu l'article 10, alinéa 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nouvelle répartition décidée au sein des commissions des membres du groupe Le Centre-Vert'libéraux,
- Attendu qu'il convient de nommer un·e président·e pour la commission mobilité pour remplacer M. Frédéric Piguet, président démissionnaire,

le conseil municipal

décide

par 23 voix pour, soit à l'unanimité

de nommer M. Alexandre Peyraud, conseiller municipal pour siéger en tant que président de la commission mobilité en remplacement de M. Frédéric Piguet, démissionnaire.

6. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 261'500.- pour la signalétique de la Ville de Thônex II

Le Président donne la parole à M. Kilcher, Conseiller administratif.



M. Kilcher précise que ce sujet n'est pas à confondre avec le remaniement du logo discuté précédemment. Il s'agit de la suite d'un projet voté en 2021, portant sur la signalétique en place dans la commune, sur les bâtiments publics, les écoles ou dans l'espace public. Par souci de cohérence, ce crédit complémentaire a pour objectif de poursuivre le projet initial et les investissements déjà réalisés en mettant en place une signalétique dans les écoles notamment, avec des pictogrammes, ainsi qu'une uniformisations des noms des écoles de la commune. Il s'agit par ailleurs de permettre aux membres de l'administration de s'orienter dans les bâtiments publics avec plus de visibilité et d'identifier de façon plus compréhensible les différents services, à la mairie ou ici au guichet communal. S'y adjoint un montant de CHF 25'000.- lié au changement de logo de l'administration. Ce crédit concerne aussi la mise en place de l'exigence légale concernant le logo de l'ACG pour l'interdiction de fumer dans les espaces publics, de même que l'amélioration du Chemin mémoriel, élaboré avec le même crédit initial en 2021 et qui aujourd'hui n'est pas toujours très clair pour les promeneurs.

Pour résumer M. Kilcher souligne donc qu'il s'agit de terminer un exercice commencé en 2021 et de procéder à ces réaménagements sur des structures de mobilier existantes, nécessitant d'être mises à jour ou repositionnées dans l'espace public.

Le Président donne la parole à M. Calame, président de la commission des finances.

M. Calame indique que la Commission des finances a accepté de préavis favorablement, par trois oui, un non et deux abstentions, cette demande de compliments crédits complémentaires qui sera amorti sur dix ans à compter de la date du premier amortissement du premier crédit, soit 2023.

Le Président donne la parole à M. Stark, pour lecture de la délibération.

Demande d'un crédit complémentaire de CHF 261'500.-
pour finaliser la mise en place d'une signalétique
sur le territoire communal.

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 60, alinéa 1 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;



- Vu la volonté d'afficher une identité cohérente de la Commune en utilisant un langage graphique et typographique clair et reconnaissable qui exprime son dynamisme et son développement ;
- Vu le projet des autorités de la Ville de Thônex de mettre en place une nouvelle signalétique et une identité communale applicable à tous les bâtiments ;
- Vu le vote initial de CHF 416'550,- accepté par le conseil municipal dans sa séance du 11 mai 2021
- Vu la mise en place du projet initial dans le périmètre des écoles, des parcs et des bâtiments communaux ,
- Attendu qu'il s'agit à présent de financer les compléments signalétiques adaptés à la nouvelle identité visuelle de la commune, de compléter la signalétique autour de nos groupes scolaires, de nos parcs publics et du chemin mémoriel ;
- Attendu qu'il s'agit également de compléter la mise en place de panneaux rappelant l'interdiction de fumer dans certains lieux extérieurs et ouverts ;
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique communal ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances, lors de la séance du 1er février 2024

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide

par 18 voix pour, 3 abstentions, 2 voix contre,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 261'500,- en vue de poursuivre la mise en place d'une signalétique qui facilite l'orientation et l'information destinée au public, l'objectif étant d'afficher une identité visuelle cohérente et reconnaissable à la Ville de Thônex et qui exprime son dynamisme et son développement.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial, soit jusqu'en 2032.



7. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 300'000.-, destiné au bâtiment des pompiers pour des travaux de rénovation et d'entretien, des améliorations suite à l'évolution des missions, ainsi que le renforcement des mezzanines

Le Président donne la parole à M. da Silva, Conseiller administratif.

M. da Silva indique que le sujet a déjà été largement débattu et clairement résumé par Mme Moro. Il souhaite simplement rappeler qu'il s'agit d'interventions structurelles, soit l'installation d'un local de buanderie, la rénovation de l'espace cuisine et le renforcement des mezzanines qui soutiennent l'essentiel du matériel stocké par la compagnie de sapeurs-pompiers de Thônex ; matériel qui ne cesse d'évoluer et dont la quantité ne cesse d'augmenter en fonction de nouvelles normes, difficilement applicable dans une caserne dont la construction date des années 1990. Ces travaux doivent permettre de garantir les opérations régulières de la compagnie, à moindre frais, l'objectif étant de rester pragmatique dans les interventions prévues sur ce bâtiment qui n'est pas récent.

Le Président donne la parole à M. Calame, président de la commission des finances.

M. Calame indique que cette demande de crédits sera sans amortissement et a été approuvée par la Commission des finances, par quatre oui, un non et une abstention.

Sans pour autant vouloir entrer dans les détails techniques et financiers, M. Ruppen souhaite rappeler que le rapport de la Cour des comptes sur les pompiers des Trois-Chêne est toujours d'actualité et l'empilement des petits investissements provoque de plus grosses dépenses. Entre les véhicules, les rénovations et les équipements, beaucoup d'argent a été investi. Il est certes nécessaire de se conformer aux nouvelles normes mais M. Ruppen rappelle que le « problème des pompiers » dure depuis une vingtaine d'années et que plusieurs rapports ont été fait à ce sujet, dont les dernières conclusions débouchaient sur une impasse. Il souhaite savoir ce qu'envisage aujourd'hui l'exécutif pour faire évoluer cette situation dans un futur proche.

Le Président donne la parole à Mme Raiola pour lecture d'une déclaration du groupe Le Centre – Verts libéraux :



*Cher Monsieur le Président,
chers qualitatifs,
chers Conseillères et conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,*

Permettez-moi de commencer notre déclaration en remerciant nos vaillants sapeurs-pompiers volontaires de Thônex qui ont été tout au long de l'année sur le devant de la scène des secours, que ce soit sur des missions de secours aux personnes d'incendie ou de risques particuliers. Ils ont permis au quotidien d'apporter une réponse opérationnelle et adéquate.

Le panel d'intervention a été large et à chaque fois, les pompiers ont été présents auprès de nos concitoyens lorsqu'ils ont été inondés, comme récemment lors de plusieurs incendies, lorsqu'ils ont été bloqués dans l'ascenseur, lorsque leur chat s'est retrouvé coincé sur un arbre, lorsqu'ils ont aperçu des chenilles processionnaires dans une cour d'école, c'est vers eux qu'ils se sont tournés et les pompiers étaient toujours là, rassurant par leur grand professionnalisme et par leur empathie.

Les missions de prévention, de sensibilisation, de formation ou d'apprentissage de gestes qui sauvent sont aussi essentielles. J'insisterai particulièrement sur ce point. Donner aux autres son temps et son énergie, non, ce n'est pas ringard. Dès lors, il est de notre responsabilité d'assurer des conditions d'engagement et de travail décentes à nos pompiers volontaires, mais aussi indirectement, à notre population. Les investissements proposés à notre conseil sont réfléchis et visent le but fixé et communiqué régulièrement par notre Conseil administratif et l'état-major : polyvalence, efficience et pragmatisme.

Bien sûr, nous adressons nos félicitations au nouvel état-major pour le sérieux et le professionnalisme avec lequel il a repris la gestion de notre compagnie. Nos remerciements vont aussi et particulièrement à notre conseiller administratif en charge de ce dossier.

Le Centre – Verts-libéraux votera en faveur de ce crédit d'engagement de 300 000 francs.

*Pour Le Centre-VL
Laurence Raiola-Migabo*

M. da Silva répond à M. Ruppen au nom du Conseil administratif, en précisant qu'il s'agit simplement de rénover la cuisine, d'installer une buanderie – soit l'achat d'un lave-linge et d'un sèche-linge – pour les tenues des pompiers qui doivent être lavées et désinfectées dans les règles. Concernant les mezzanines, qui ont déjà 34 ans et montrent certains signes de faiblesse, il ne s'agit pas de les reconstruire ou d'ériger un nouveau bâtiment mais simplement d'en renforcer les structures. En résumé il ne s'agit pas de grands projets mais de travaux très pragmatiques d'entretien et de remplacement du matériel désuet, afin d'assurer les conditions nécessaires aux interventions des pompiers.



À propos des évolutions que M. Ruppen appelle de ses vœux, M. da Silva en entrevoit deux : d'une part les relations avec le SIS, et d'autre les synergies intercommunales.

Du côté du SIS, une phase pilote d'intégration de cinq compagnies communales (sur la quarantaine existante dans le canton) est actuellement en place. Les représentants du SIS indiquent qu'il n'est pour l'heure pas possible d'intégrer davantage d'effectifs que ceux de ces cinq communes, car le SIS n'en a pas les capacités. M. da Silva précise que pour la formation de cinq recrues à des exercices très basiques, la ville de Thônex doit attendre neuf mois en raison d'une pénurie de formateurs au sein du SIS. Auparavant une formation effectuée en deux semaines auprès de l'OCCPAM (Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires) se faisait sans limite d'inscription, tandis que la limite est fixée aujourd'hui par le SIS à deux nouvelles recrues par école de formation, ce qui multiplie de façon importante le temps d'attente. M. da Silva ajoute qu'il est illusoire de penser que la ville de Thônex peut accélérer le processus d'intégration intercommunale et qu'il est faux de penser que ce sont les communes qui le freinent. C'est au contraire la structure intercommunale qui n'est pas prête à intégrer les effectifs communaux qui, au total, sont quatre fois supérieurs à ceux du SIS. Il ne s'agit donc pas d'un manque d'ambition ou d'une absence de vision au niveau communal mais bien d'obstacles pragmatiques et concrets pour l'intégration des effectifs, structures, outils, etc.

En ce qui concerne les synergies intercommunales, M. da Silva souligne que l'exécutif communal appelle celles-ci de ses vœux. À titre personnel, il se bat en vain depuis trois ans pour mutualiser les services de garde (ou « piquets ») au niveau des Trois-Chênes. La volonté existe au niveau de la compagnie et au niveau politique mais ce sont les deux communes voisines qui s'y opposent, l'une pour des raisons logistiques et l'autre pour des raisons probablement politiques. S'il n'est pas possible de mutualiser ce service dans trois communes utilisant le même matériel, sur un territoire connu de tous et suffisamment restreint, il est difficile d'envisager d'autres synergies.

Pour terminer, M. da Silva rappelle que c'est le groupe politique de M. Ruppen qui détient la majorité politique dans les communes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries et en appelle donc à M. Ruppen pour y relayer la volonté thônésienne de développer ces synergies.

M. Ruppen répète qu'il ne remet pas en question les aspects technique ou financiers, ni le caractère impératif de ces interventions. Il constate en revanche une évolution puisque la première partie de la réponse de M. da Silva constitue une nouvelle information.



M. Ruppen souligne que son intervention visait à ne pas oublier de considérer le long terme à propos de ce sujet et insiste sur la mise en avant de cette politique d'intégration intercommunale des pompiers. Il s'agit d'un sujet de longue date, qu'il vaut la peine de faire avancer en mettant de côté la politique partisane, pour favoriser le bien commun.

M. Piguet constate que la buanderie est devisée à CHF 50'000.- sur un budget de CHF 300'000. Un débat a eu lieu en commission des finance et il se demande pourquoi on ne mutualiserait pas la buanderie.

M. da Silva explique qu'il s'agit d'une question de contrôle de la chaîne, afin d'être en capacité de disposer du nombre de tenues nécessaires pour les interventions. Le lavage des tenues par un tiers ne permet pas cette garantie. Actuellement les tenues sont lavées par les services pénitentiaires de Champ-Dollon, qui possèdent une buanderie professionnelle mais qui ne peuvent garantir un retour des tenues lavées que dans un délai de 48 heures et qui sont par ailleurs fermés les weekends. Le traitement des tenues nécessite par ailleurs des produits adaptés pour la désinfection et la protection des pompiers. Il avait été envisagé de confier le lavage des tenues au SIS, mais toutes les conditions n'étaient pas garanties non plus. Il s'agit enfin de questions pratiques et de logistique pour le transport aller-retour des tenues puisque celles-ci prennent beaucoup de place et sont parfois nombreuses. En outre, la commune peut se permettre cet investissement à moindre frais, afin d'offrir toutes les garanties et sécurités nécessaires à ses sapeurs-pompiers.

M. Knorr indique que l'UDC comprend les arguments de M. Ruppen et que son groupe a également lu les rapports de la Cour des comptes. Il rappelle que lors des assemblées de la Constituante, il avait été souligné que dans un périmètre réduit se trouvaient trois états-civils, trois casernes, trois polices municipales, trois mairies et trois conseils municipaux, toutes et tous accomplissant le même travail. Il avait été question de regrouper les trois communes. Toutefois selon M. Knorr, l'échec de mutualisation des contrôles du stationnement est dû à des différences de population, de modes d'intervention, de politique, de région et ces éléments ne peuvent être modifiés du jour au lendemain. L'UDC soutiendra ce crédit et M. Knorr rappelle l'incendie du dépôt Baud et parking CFF, où les trois casernes avaient été mobilisées, en plus de deux casernes du SIS et du train de l'aéroport. Ce cas prouve que l'intervention en commun fonctionne et qu'il n'est donc pas nécessaire de réinventer la roue.



M. Kilcher souhaiterait préciser que le problème lié aux contrôleurs du stationnement relève d'un défi humain plutôt que géographique, les « régions » de Chêne-Bourg et de Thônex n'étant pas tellement différentes.

M. Piguet s'interroge sur le nombre de tenues à disposition des sapeurs-pompiers, il pensait que chacun·e en avait deux. M. da Silva précise que ce n'est pas le cas. M. Piguet se demande alors si les pompiers de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries souhaiteraient utiliser la nouvelle buanderie de Thônex. M. Da Silva prend note de cette proposition et que le Conseil administratif ne manquera pas de la communiquer aux deux communes, même si elles risquent de répondre de la même façon au sujet du contrôle de la chaîne de nettoyage, sachant par ailleurs que Chêne-Bougeries est en train de construire une nouvelle caserne, qui sera certainement dotée des infrastructures nécessaires.

La parole n'étant plus demandée, M. Boux de Casson lit la délibération :

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 300'000,- destiné au bâtiment des pompiers pour des travaux de rénovation et d'entretien, des améliorations suite à l'évolution des missions, ainsi que le renforcement des mezzanines

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) m) et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Vu l'âge du bâtiment des pompiers qui a plus de 30 ans et qui n'a jamais bénéficié de travaux d'entretien importants ;
- Vu l'augmentation des interventions et l'évolution des missions qui nécessitent un équipement de caserne adapté ;
- Vu la nécessité d'installer un local de ravitaillement avec les éléments nécessaires aux normes actuelles ;
- Vu l'importance de rénover le système électrique, les portes des garages ainsi que la charpente ;
- Vu l'exposé des motifs fourni par le service technique en date du 8 janvier 2024 ;
- Vu le préavis favorable de la commission de la sécurité territoriale du 18 janvier 2024 ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 1er février 2024,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal,

décide



par 23 voix pour, soit à l'unanimité

1. De réaliser les travaux d'entretien et de rénovation nécessaires afin que le bâtiment de pompiers réponde aux normes actuelles en termes d'équipement de cuisine, d'éclairage, de sols et de garage et pour assurer à la compagnie la capacité de mener ses nombreuses missions dans de bonnes conditions.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 300'000.- destiné à réaliser ces travaux.
3. De prendre acte qu'un montant de CHF 300'000.- sera prélevé sur les contributions forfaitaires du FIDU.
4. De comptabiliser les dépenses CHF 300'000.- et les recettes CHF 300'000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. De prendre acte que ce crédit ne nécessite pas d'amortissement étant donné que le solde à amortir est à CHF 0.

8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la préparation de l'étape II du quartier de Belle-Terre

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Maire.

M. Uehlinger explique qu'un débat a eu lieu en Commission des finances sur cet investissement, dont la ville de Thônex ne paie qu'une partie du total. Le montant de CHF 160'000.- représente 8.77 % du droit à bâtir sur la deuxième étape. Un mandataire a été rémunéré pour sélectionner les mandataires qui auront la charge du suivi et de la réalisation de ce quartier, indépendamment du mandataire lauréat qui aura aussi droit à un pourcentage. Les détails des différents coûts sont présentés dans l'exposé des motifs. Il s'agit des indemnités des mandataires, des honoraires du comité de sélection, des honoraires des organisateurs et des frais d'organisation et de logistique. La somme totale est de CHF 1'720'000.- et la contribution de Thônex est donc de CHF 150'871.- (8.77%), auxquels s'ajoute une somme de CHF 9'129.- pour les divers et imprévus. Le vote porte donc sur une enveloppe de CHF 160'000.- pour le droit à bâtir.

Le Président donne la parole à M. Calame, président de la commission des finances.



M. Calame indique qu'il s'agit d'une demande de crédits qui concerne la commune en tant que propriétaire foncier dans l'étape deux, amortie sur cinq ans, a été accepté par la Commission par quatre oui et deux non.

La parole n'étant pas demandée, M. Calame lit la délibération :

Demande d'un crédit d'engagement de CHF 160'000.-
pour la préparation de l'étape II du quartier Belle-Terre

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu que la Commune est représentée au sein du groupe des maîtres d'ouvrage qui se réunit pour organiser la construction de l'étape II du quartier Belle-Terre ;
- Attendu que le comité de sélection est constitué de trois sous-groupes dont font partie des membres de l'administration communale en tant qu'entité publique et en qualité de maître d'ouvrage ;
- Attendu que ce groupe de travail prévoit de sélectionner les mandataires qui réaliseront le projet' de construction de l'étape II du quartier Belle-Terre ;
- Vu l'objectif de la Commune d'exercer ses droits à bâtir' sur la pièce urbaine A3 ;
- Attendu que le processus de sélection des mandataires se déroulera en plusieurs étapes, sélection des candidats, évaluation des dossiers, sélection des équipes en fonction de plusieurs enjeux ;
- Vu le descriptif des travaux décrits dans l'exposé des motifs fourni par le service technique ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 1er février 2024

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide

par 19 voix pour, 4 abstentions

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour organiser la mise en œuvre de la seconde étape du quartier Belle-Terre sur la pièce urbaine A3 et à sélectionner les mandataires qui réaliseront ce projet.



2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir ce crédit de CHF 160'000,- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 79.332 une fois arrivé au terme de cette phase de préparation estimée en 2025.

9. Constitution d'une servitude de distance et vue droite grevant la parcelle 3623 de Thônex sise route de Sous-Moulin (CSSM) au profit de la parcelle 4481 de Thônex, sise ch. des Verchères 16D, et de l'État de Genève

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Maire.

M. Uehlinger indique que de longues discussions ont eu lieu sur ce sujet entre les communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex, sachant que les trois communes sont concernées par cette servitude. Selon les premières réflexions la construction envisagée par la famille Théodoloz pour des raisons personnelles mais surtout de mobilité, qui empiétait sur la propriété des trois communes, ne faisait l'objet d'aucune objection, l'État exigeant par défaut qu'une servitude soit créée. Or la création d'une servitude peut avoir comme conséquence de grever le potentiel d'urbanisation de la parcelle attenante. En l'occurrence la seule parcelle grevée était une partie de la piste d'athlétisme où le Centre sportif de Sous-Moulin n'a aucune intention, à court, moyen ou long terme, de construire des structures importantes (en béton). L'acte notarié précise par conséquent que des structures au sol ou transposables ne sont pas touchées par cette servitude de vue droite. La commission des finances a donc validé le processus. Dans cette commission des demandes d'amendement ont été faites, toutefois M. Uehlinger souligne que la moindre modification à ce consensus trouvé entre les trois communes nécessiterait l'aval des trois commissions pour déboucher sur trois nouvelles délibérations. Il note enfin que Thônex est la première commune à voter sur ce sujet.

Mme Bersier précise que dans le cadre de la commission travaux et bâtiments, un amendement avait été demandé par l'un des commissaires, visant à ce que le Conseil administratif puisse négocier une petite indemnité financière pour les trois communes. Néanmoins la commission a voté à l'unanimité en faveur de la délibération.

La parole n'étant pas demandée, M. Stark lit la délibération.



Constitution d'une servitude de distance et vue droite grevant la parcelle 3623 de Thônex sise route de Sous-Moulin (CSSM) au profit de la parcelle 4481 de Thônex, sise ch. des Verchères 16D, et de l'État de Genève

- Vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) et k) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- vu le projet d'extension et le changement d'affectation d'un appentis non habitable – aménagement d'un logement en mitoyenneté à un habitat groupé élaboré par M. Bernard Mocellin, architecte mandaté par M. Franck Olivier Théodoloz, propriétaire de la parcelle 4481 de Thônex ;
- vu l'autorisation de construire DD 319681/1 entrée en force le 3 février 2023 qui prévoit l'obligation de constituer une servitude de distance et vue droite en faveur de la parcelle 4481 et de l'État de Genève grevant la parcelle 3623 de Thônex, propriété des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex (parcelle du Centre sportif de Sous-Moulin), en raison de la distance entre la construction projetée et la limite de la parcelle ;
- attendu que cette nouvelle construction est prévue sur un périmètre comprenant déjà un appentis non habitable construit avant l'entrée en vigueur de l'article 46, alinéa 1 et 2 de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI _ L 5 05) qui prévoit depuis 1988 que : « Lorsque les distances aux limites de propriétés et les distances en constructions ne sont assurées que par un accord entre propriétaires voisins, sans modification des limites de leurs parcelles, cet accord doit faire l'objet d'une servitude inscrite au registre foncier. L'autorisation de construire est subordonnée à la remise d'un extrait du registre foncier attestant que cette inscription a été opérée. » ;
- attendu que cette nouvelle construction a pour vocation de permettre à M. et Mme Théodoloz de continuer à habiter dans leur maison en raison de difficultés de mobilité ;
- vu le plan de servitude élaboré par le bureau de géomètre officiel Heimberg et Cie SA du 27 janvier 2022 ;
- vu les discussions conduites avec les mandataires de M. Théodoloz et de Département du territoire, ainsi que la consultation du CSSM, afin de ne pas obérer les activités sportives de ce dernier et de conserver la possibilité pour le CSSM d'installer des équipements sportifs tels que panier de basket, but de football, piste d'athlétisme, etc., dans le périmètre de la zone grevée ;



- vu le projet d'acte notarié établi par Me Nicolas Schüssele, notaire, prévoyant la constitution, à titre gratuit, d'une servitude de distance et vue droite précitée avec la clause négociée ; étant précisé que les frais sont à charge des propriétaires de la parcelle 4481 ;
- attendu que la même délibération doit être votée par les autres Communes propriétaires pour que la présente soit valable ;
- vu le préavis favorable de la commission travaux, bâtiments du 25 janvier 2024 ;
- vu la majorité qualifiée requise pour l'approbation de cette délibération (art. 20, al. 2 LAC) ;

sur proposition du Conseil administratif,

Le conseil municipal

décide

par 20 voix pour, 3 abstentions

1. D'accepter la constitution, à titre gratuit, d'une servitude de distance et vue droite en faveur de l'État de Genève et de la parcelle 4481 de Thônex grevant la parcelle 3623 de Thônex, telle que figurée en bleu sur le plan de servitude établi par le bureau de géomètre Heimberg le 27 janvier 2022, moyennant la clause autorisant l'installation d'équipements sportifs tels que panier de basket, but de football, piste d'athlétisme, etc., sur l'assiette de cette servitude.
2. De charger le conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires à cette opération.
3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire des Commune de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg.

10. Règlement concernant l'attribution de bourses culturelles par la Ville de Thônex

Le Président donne la parole à M. da Silva, Conseiller administratif.

M. da Silva indique que le Conseil administratif propose la validation de deux règlements devant permettre au Fonds d'art d'exercer deux de ses principales vocations :



1. l'attribution de bourses culturelles visant à soutenir les artistes locaux dans des domaines très variés ;
2. le lancement d'appels à projets pour des œuvres de tout type, pérennes, éphémères, physiques ou immatérielles.

Ce règlement a été présenté en Commission culture et a fait l'objet de discussions au sein du Fonds d'art, où le Conseil municipal est représenté par M. Boux de Casson, que M. da Silva remercie, précisant encore que les principes ont été discutés lors de la création du Fonds et qu'il s'agit donc ici de voter sur des aspects purement réglementaires et techniques.

La parole n'étant pas demandée, M. Boux de Casson lit la délibération.

Complément au Règlement du Fonds d'art communal
Règlement concernant l'attribution de bourses culturelles
par la Ville de Thônex

- Vu les articles 30 alinéa 2, 48 lettre a), 90 alinéa 1 lettre j et 124 alinéas 1 à 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le Conseil municipal a adopté, en 2022, le règlement fixant le fonctionnement du Fonds d'art communal (FAC) ;
- Vu l'importance d'un des buts poursuivis par le FAC qui est la promotion des artistes régionaux dans les domaines des arts vivants et plastiques ;
- Vu les formes que cette promotion peut adopter, soit l'attribution d'une bourse culturelle ;
- Attendu que chacune de ces démarches fait l'objet d'un règlement spécifique, le présent règlement fixe le cadre et les modalités régissant l'attribution des bourses culturelles ;
- Attendu que l'enveloppe globale attribuée à la bourse culturelle est fixée chaque année lors du vote des comptes ;

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 21 voix pour, 2 voix contre



1. D'adopter le nouveau règlement relatif à l'attribution de bourses culturelles par la Ville de Thônex en adéquation avec le règlement fixant le fonctionnement du Fonds d'art communal de la Commune de Thônex accepté par le Conseil municipal en 2022 et qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur du nouveau règlement au lendemain de la fin du délai référendaire.

11. Règlement concernant l'attribution de soutien ponctuels dans le cadre d'appels à projets lancés par la Ville de Thônex

Le Président donne la parole à M. da Silva, Conseiller administratif.

M. da Silva se réfère à sa précédente intervention et dit n'avoir rien à ajouter.

La parole n'étant pas demandée, M. Calame lit la délibération.

Complément au Règlement du Fonds d'art communal Règlement concernant l'attribution de soutiens ponctuels dans le cadre d'appels à projets lancés par la Ville de Thônex

- Vu les articles 30 alinéa 2, 48 lettre a), 90 alinéa 1 lettre j et 124 alinéas 1 à 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le Conseil municipal a adopté, en 2022, le règlement fixant le fonctionnement du Fonds d'art communal (FAC) ;
- Vu l'importance d'un des buts poursuivis par le FAC qui est la promotion des artistes régionaux dans les domaines des arts vivants et plastiques ;
- Vu les formes que cette promotion peut adopter, soit le lancement d'appels à projets ;
- Attendu que chacune de ces démarches fait l'objet d'un règlement spécifique, le présent règlement fixe le cadre et les modalités régissant les appels à projets ;

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 21 voix pour, 2 voix contre



1. D'adopter le nouveau règlement relatif à l'attribution de soutiens ponctuels versés dans le cadre d'appels à projets lancés par la Ville de Thônex, en adéquation avec le règlement fixant le fonctionnement du Fonds d'art communal de la Commune de Thônex accepté par le Conseil municipal en 2022 et qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur du nouveau règlement au lendemain de la fin du délai référendaire.

12. Propositions du Conseil administratif

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Maire.

Il n'y a pas de communication de la part du Conseil administratif.

13. Questions écrites

Question écrite de M. Knorr

Communaux d'Ambilly / Belle-Terre : installations provisoires

Sur le périmètre de Belle-Terre, l'observateur attentif ne peut manquer d'apercevoir des installations dont l'aspect provisoire et négligé est d'un esthétisme douteux !

En majorité ces installations sont composées d'une voir deux bennes bleues, d'un râtelier contenant des bonbonnes de gaz, d'un panneau électrique, entouré d'un enchevêtrement de câbles et de tuyaux souples, le tout cerné de barrières de chantier de type « mouba ».

Certaines arborent des avertissements de danger, d'autres des panneaux : « Traitement des Eaux usées ».

En s'approchant on peut constater que toutes les barrières ne sont pas fixes. Un peu de volonté suffit à en déplacer certaines, afin de se glisser dans le périmètre. On peut aussi relever que le grillage permet de passer le bras et parfois, sans effort, atteindre le panneau électrique, les prises, les branchements, les interrupteurs, voire le tableau de commande de l'installation et les manomètres des bonbonnes !

Questions:

1. *Quelles sont les fonctions exactes de ces installations que remplacent-elles*



2. *Qui est en charge de la maintenance et de l'entretien et à quelle fréquence ?*
3. *Jusqu'à quand, quelle date, resteront-elles provisoirement sur le site ?*
4. *En l'absence de renforcement de la sécurité quelle entité serait responsable civilement ?*

Question écrite de M. Knorr

Communaux d'Ambilly / Belle-Terre : mobilité douce

Quelle est la teneur exacte de l'arrêt No 880843 et de ses éventuelles annexes qui concernent le panneau 2.14 « circulation interdite » placé, chemin Chante-Merle à l'entrée de Belle-Terre au croisement des chemins du Sainfoin, du Seigle, des Agrimenseurs ?

Question écrite de Mme Menoud

Quel est le nombre de personne âgées de 80 ans à plus dans la commune ?

Je suis profondément préoccupée par le bien-être et les besoins des personnes âgées de notre commune. Afin de mieux comprendre la situation actuelle de cette population, je souhaiterais obtenir des informations quant au nombre exact de personnes âgées de 80 ans et plus résidant dans notre commune.

Cette information est cruciale pour nous permettre d'apporter des propositions concernant les politiques et les mesures à mettre en place en faveur des personnes âgées.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir me transmettre ces chiffres dans les plus brefs délais afin que nous puissions engager les démarches nécessaires.

Je vous remercie ce pour votre retour sur ce sujet et pour les informations que vous pourrez nous fournir.

Question écrite de Mme Menoud

Formation et développement des compétences

Je me permets de vous écrire pour vous demander comment est géré la politique publique de notre commune. Je suis particulièrement intéressée par les mesures prises par le Conseil Administratif pour :

Formation et développement des compétences

Lorsqu'on Investit dans la formation professionnelle et le développement des compétences des habitants, cela permet de renforcer leur employabilité et



d'attirer des entreprises. Cela favorise également la création d'emplois durables et de qualité dans la commune.

Quelles actions ont été menées dans le domaine de formation et du développement des compétences ?

En effet, il me semble important de connaître les actions entreprises pour réduire le taux de chômage dans la commune.

Je vous remercie ce pour votre retour sur ces sujets et pour les informations que vous pourrez nous fournir.

14. Propositions individuelles

M. Boux de Casson signale avoir lu dans la presse que le premier puit du nouvel accélérateur de particules du CERN, d'une dimension de 90 km, sera creusé à Choulex. Il se demande par conséquent si les camions passeront à travers Thônex et si le Conseil administratif a quelque chose à dire sur le sujet.

M. Uehlinger souhaite répondre, non pas en tant que magistrat mais parce qu'il en a entendu parler en tant que député lors d'une séance d'information à Choulex, à l'issue de laquelle plusieurs personnes se sont offusquées par le caractère très partisan de la séance, menée par le groupe Noé21 qui s'oppose à cette construction du CERN. Selon M. Uehlinger la problématique est beaucoup plus large et il n'est pas de son ressort de juger de l'utilité ou l'inutilité de la construction d'un LHC plus grand par le CERN afin de faire des calculs et mesures plus précises. En revanche il est important de dire que d'autres pays sont intéressés par la construction de ce type de structures, or comme le CERN est le pôle de compétence par excellence en la matière, ce n'est que si le CERN renonce à ce projet qu'il pourra se faire ailleurs, probablement aux Etats-Unis, en Chine ou en Inde. Or on s'offusque du bilan carbone, des camions, des conditions de travail, mais doit-on s'en préoccuper pour empêcher cette structure d'évoluer et de rester l'un des fleurons de la recherche fondamentale ? S'agit-il seulement de se donner bonne conscience pour laisser ce projet se réaliser ailleurs, dans des conditions certainement encore moins favorables du point de vue environnemental et humain.

En termes d'échéances, M. Uehlinger rappelle qu'à l'heure actuelle le projet est entre les mains de la Confédération et celui-ci redescendra par les échelons cantonaux et communaux, néanmoins il est encore tôt pour débattre du passage des camions. Des flux seront générés, c'est une certitude, mais il est encore trop tôt pour savoir où et comment, toutefois le Conseil administratif ne manquera pas de communiquer dès qu'il sera informé davantage.



M. Knorr souhaite intervenir au sujet d'une communication parue dans *Le Chênois* à propos des médailles pour chiens. Le journal indique que tout détenteur de chien doit se présenter à la mairie en présentant l'enregistrement AMICUS, l'assurance RC et le carnet de vaccination, mais une note supplémentaire précise que « la médaille sera remise, même en cas de documents manquants ». Cette information est fautive et il semblerait que les réceptions de Chêne-Bourg et de Thônex aient signalé cette erreur à la rédaction du journal, toutefois celle-ci continue de se répéter dans chaque numéro. Par conséquent les employés de la commune appliquent la loi et sont forcés de refuser la médaille aux propriétaires de chiens qui se présentent sans l'intégralité des documents, ce qui provoque des conflits. M. Knorr souhaiterait par conséquent que les autorités se saisissent du sujet.

M. da Silva indique que ce sujet n'est jamais parvenu au Conseil administratif et confirme que la réception fait en revanche bien son travail, puisque lui-même s'est vu refusé l'attribution de la médaille en début d'année. L'information sera donc corrigée.

M. Piguet remercie M. Boux de Casson d'avoir soulevé la question des dérangements occasionnés par la future construction pharaonique du CERN, qui consommera par ailleurs une quantité d'énergie invraisemblable lors de son fonctionnement, tandis qu'il est demandé aux citoyens de faire des économies et favoriser les énergies renouvelables. Il y a là aussi une contradiction. M. Piguet ajoute que d'après ses sources, la séance de Choulex n'était pas partisane en raison des organisateurs mais par la faute du CERN qui a refusé de prendre la parole, de même que le maire de Choulex, invité mais qui n'a pas souhaité venir. Il est important de suivre attentivement ces questions et saisir chaque occasion pour discuter de ces flux de camions. Il s'agit de volumes considérables et d'une gêne équivalente pour les habitants de la commune, en termes de transports et de pénurie d'énergie lorsque ce nouveau LHC sera actif.

M. Stark s'adresse à M. Kilcher au sujet d'« autocollants » apposés l'année passée dans la commune, à propos des bons comportements à adopter par la population en termes de propreté. Avec le temps ces autocollants sont devenus illisibles. Est-il prévu qu'ils soient renouvelés ?

M. Kilcher confirme qu'en effet le point avait été soulevé l'année passée mais que la ligne de budget dédiée était épuisée. Il a donc fallu attendre le vote du budget, ce qui est maintenant chose et permettra d'actualiser certains de ces autocollants.



M. Uehlinger s'accorde sur les remarques de M. Piguet sur l'utilisation de l'énergie, mais il s'agit d'avoir une vision globale du sujet. Il existe à l'EPFL un réacteur à fission nucléaire qui ne peut être utilisé que de nuit, sans quoi Lausanne ne supporterait pas les chutes de tension d'énergies. La fission nucléaire est toutefois l'une des futures sources d'énergie et sera probablement une énergie propre d'ici vingt ans. On critique le CERN de 2050 mais celui de 2024 consomme déjà énormément d'énergie dans la région de Genève et il faut donc se méfier des propos tenus sur des réalisations futures. Il est préférable d'attendre les chiffres de la Confédération plutôt que de se prononcer sur des éléments que l'on ne maîtrise pas.

M. Ruppen souhaite remercier les employés de la commune qui font un travail impeccable pour les médailles. En revanche il suggère que l'on remplace les petite médaille triangulaires en plastique par un matériau plus solide car son chien l'a détruite.

M. Camuglia souhaite revenir sur le nouveau logo afin de savoir dans quelle commission il a été discuté et à quelle date. M. Uehlinger répond que ce sujet entre dans des prérogatives en lien avec l'exécutif communal, il n'y a donc pas eu de commission. Le travail s'est fait en interne et les mandataires ont été reçus par l'exécutif, selon le budget qui avait été voté par le Conseil municipal.

M. Calame ajoute au sujet du *Chênois* que le journal demande à tous les représentants des associations, des groupes politiques et de l'administration de contrôler les pages qui les concernent. M. Calame de son côté signale régulièrement des erreurs au journal mais la rédaction lui répond que l'information concernée leur a été validée sans corrections. M. Calame rappelle donc à tout le monde qu'il est nécessaire de contrôler les informations fournies au *Chênois*, sans quoi celles-ci sont reproduites chaque année avec les mêmes erreurs. Il est du devoir de chacun et chacune d'être attentif au contrôle de ses données car le *Chênois* ne peut pas corriger de lui-même des erreurs non signalées.

M. Stark s'interroge à propos de l'usage du logo sur les photocopies en noir et blanc. Comment est-on censé identifier les couleurs ? Il présente une seconde question au sujet de la promenade des oiseaux. Deux villas ont été démolies, un grand parc va voir le jour et il s'en réjouit, néanmoins sur l'un des côté du terrain la chaîne qui en limitait l'accès n'a pas été remise à sa place, ce qui provoque aujourd'hui un « véritable courant d'air », avec le passage de gens du voyage et de véhicules frontaliers ainsi que des dépôts de déchets divers. M. Stark a écrit au service technique mais n'a pas obtenu de réponse et il serait souhaitable que cette chaîne soit remise en état de façon à ce que la voirie, les pompiers ou



d'autres services puissent en disposer, tout en évitant que le chemin soit accessible à tout un chacun, sachant qu'il donne également accès aux écoles Tronchet et Marcelly.

M. Uehlinger répond à M. Stark que dans le futur le « zéro-papier » prévaudra et à terme l'ensemble des documents fournis au conseillers municipaux disparaîtront au profit de versions numériques uniquement. Concernant les impressions, du papier à en-tête comportant déjà le logo en couleur sera bien entendu prévu.

M. Kilcher répond de son côté à M. Stark au sujet de la chaine. Le Conseil administratif va clarifier ce point et remettre la chaine à sa place.

M. Piguet revient sur la réponse de M. Uehlinger, objectant qu'en « l'absence de maîtrise » sur ce sujet, il faudrait précisément essayer d'en avoir, du moins pour la partie qui concerne la commune.

M. Calame remercie le Conseil administratif et le secrétariat général pour le nouveau logo de l'administration, plus dynamique et plus pertinent sur les réseaux sociaux qui sont les vecteurs de communication modernes du 21^e siècle.

15. Divers

Néant.

En l'absence de prise de parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h38 et invite les personnes présentes à se rejoindre pour la collation à la salle Marcelly.

Le Président

Le Secrétaire général

Pierre Bickel

Julien Niklaus